

Rapport de la commission chargée d'étudier à la prise en considération du postulat de Mme Marion Savoy (LV) – « Notre quartier ! Notre initiative ! Expérimenter les assemblées de quartier »

Au Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de :

Mesdames Margaux Dubuis
 Gabrielle Heller
 Marion Savoy
Messieurs Nicolas Fardel, président-rapporteur
 Michael Rohrer
 Walter Steiner
 François Vodoz

s'est réunie le mardi 12 avril 2022 en compagnie de Mme la Syndique Sandra Glardon. Notre commission la remercie pour ses réponses à nos questions.

Présentation du préavis

La postulante informe que le but de son dépôt est de créer des liens dans les quartiers afin de faire participer la population sur différents sujets. La postulante propose d'organiser des assemblées 1/2 fois par année en compagnie d'un Municipal. Elle met en avant que le but de ce projet consiste sur le fait que la population puisse faire part de leur préoccupation et de leur proposition pour notre commune. Les invitations se feraient par courrier, mais également par du porte-à-porte afin de présenter le concept aux boélands.

Plusieurs commissaires relèvent après cette présentation que le postulat manque de ligne(s) directrice(s) et que l'idée finale peine à être comprise. La postulante répond que la marge de manœuvre de ce postulat est effectivement grande afin de permettre à la Municipalité d'élaborer un/des projet(s) adapté(s) par quartier en cas d'acceptation.

Position de la Municipalité

Mme Glardon rappelle que la consultation de la population fait partie des priorités de la Municipalité. Elle mentionne que cela sera le cas pour le donjon notamment. Elle estime que la Municipalité est au service de la population et que d'aller à sa rencontre fait partie de ses obligations. En conclusion, elle informe que ce type de projet est conforme au programme que s'est fixé la Municipalité.

Discussion de la commission

Plusieurs commissaires se montrent sceptiques sur ce postulat, ce dernier étant trop flou et pas assez précis dans sa conclusion. En plus de mettre des structures et du personnel à disposition, plusieurs commissaires estiment que ce type d'assemblées rassemblerait les mêmes personnes sur le long terme.

Plusieurs commissaires se questionnent sur le coût que cela nécessiterait. La postulante informe ne pas avoir chiffré sa demande afin de laisser le soin à la Municipalité de présenter un projet selon sa vision.

Un commissaire se dit préoccupé par les exemples de discussions sur le postulat à savoir les dimanches sans voitures, les jardins urbains ou la cohésion sociale. Il rappelle que si des assemblées de quartier venaient à être créées, elles devraient être apolitiques. Plusieurs commissaires mettent en évidence que ces assemblées devraient se faire autour de projets concrets et non sous la forme proposée.

Plusieurs commissaires ajoutent également que d'autres idées pourraient être mises en place afin de prendre la température auprès des habitants comme les fêtes de quartiers, les guichets en ligne et les boîtes à idées afin de voir si des projets d'assemblées de quartier pourrait attirer du monde.

À l'inverse, plusieurs commissaires mettent en évidence que ce type d'assemblée de quartier permettra de resserrer les liens (surtout sociaux) entre les habitants d'un quartier et cela pourrait avoir un effet positif sur la participation de notre population sur les sujets communaux. Un commissaire insiste sur le fait que si rien n'est tenté, rien ne bougera.

Plusieurs commissaires ajoutent qu'ils sont convaincus du bien-fondé du postulat, rappelant que plusieurs habitants de notre commune participeraient plus volontiers à des assemblées en présentiel et que cela pourrait déboucher sur une réussite. Les liens sociaux que ces assemblées pourraient créer entre les habitants des quartiers sont également importants. De ce fait, accepter ce postulat pourrait donner une impulsion positive pour entendre l'avis des habitants. La postulante conclut en encourageant notre commune à faire le premier pas pour développer ce type de projet.

Vote

Le Président met le postulat au vote : par 3 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention et la voix prépondérante du Président, ce postulat est refusé.

Conclusions

La Commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, de ne pas prendre en considération le postulat de Mme Marion Savoy (LV) – « Notre quartier ! Notre initiative ! Expérimenter les assemblées de quartier ».

Pour la Commission :

Nicolas Fardel, président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 15 avril 2022